

AUDIT: DEPISTAGE DE L'HEPATITE C EN MEDECINE LIBERALE

ARGUMENTAIRE

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN AUDIT MEDICAL ?

L'audit médical est une méthode d'évaluation qui permet, à l'aide de critères déterminés, de comparer la pratique du médecin à des références admises, pour améliorer la qualité des soins délivrés aux patients.

Il s'agit d'une démarche volontaire qui respecte l'anonymat des participants.

Deux étapes se succèdent :

- La préparation : un groupe de médecins choisit un thème de travail (ici : le dépistage de l'hépatite C), recherche l'existence de références auxquelles il adhère. Il conçoit le protocole de recueil de données.
- La réalisation : Le recueil de données est effectué par les médecins qui le souhaitent, appartenant ou non au groupe de préparation. L'analyse de ce premier recueil permet d'apporter une réponse à la question que posait le travail d'évaluation : la pratique est-elle en accord avec le référentiel ? Sinon, quel est l'écart entre les données recueillies et l'objectif souhaité ? Si le niveau souhaité n'est pas atteint, les membres du groupe vont tenter d'analyser les raisons de cet écart, puis de déterminer le type d'action à mener pour modifier les pratiques.

Une nouvelle enquête de pratique est réalisée après un certain délai, afin de vérifier la progression des participants.

POURQUOI UN DEPISTAGE DE L'HEPATITE C ?

L'hépatite C est une affection hépatique souvent silencieuse provoquée par le VHC, virus identifié pour la première fois en 1989.

Dans les pays occidentaux, le VHC est responsable de :

- 20% des hépatites aiguës
- 70% des hépatites chroniques
- 40% des cirrhoses décompensées

Il est également responsable dans un certain nombre de cas d'une transformation en carcinome hépatocellulaire.

En France, on estime la prévalence de l'infection de l'hépatite C à 1% de la population générale soit environ 600 000 personnes infectées par le virus VHC dont la moitié ignore son infection.

C'est donc un problème de santé publique pour lequel il existe un test de dépistage simple de réalisation et de bonne qualité en terme de sensibilité et de spécificité, reposant sur un sérodiagnostic effectué à l'aide d'une prise de sang.

QUI DEPISTER ?

En 2001, les modalités de dépistage de l'hépatite C en France ont été précisées par l'ANAES :

La recommandation d'un dépistage ciblé orienté vers les populations à risque a été maintenue.

Les situations à risque de contamination par le VHC sont bien identifiées. Elles sont reprises dans les 2 tableaux ci-dessous :

SITUATION A RISQUE ELEVE (Prévalence > 2%)
Antécédents de transfusion sanguine avant 1992 quelque soit le produit dérivé du sang
Par extension, sujets ayant subi avant 1992 : -intervention chirurgicale lourde -séjour en réanimation -accouchement difficile -soins en néonatalogie ou enfant né avec une pathologie grave
Toxicomanie ancienne ou actuelle par voie intraveineuse ou par voie nasale. (chez les toxicomanes actifs le dépistage doit être répété régulièrement)
Enfants nés de mères VHC +
Patients VIH +
Patients hémodialysés

SITUATION A RISQUE PLUS FAIBLE (Prévalence < 2%)
Entourage de sujets VHC + : -partenaires sexuels et/ou -partage d'objets souillés par le sang (brosse à dent, rasoir, ...)
Antécédent d'incarcération
Sujets ayant eu sans l'utilisation de matériel à usage unique : -tatouage, piercing -acupuncture, mésothérapie
Sujets ayant un taux d'ALAT élevé (supérieur à la norme définie) inexpliqué
Sujets originaires ou ayant reçu des soins médicaux de pays présumés à forte Prévalence de VHC (Asie du sud-est, Amérique du sud, Afrique, Moyen-orient)

CONCLUSION

Le dépistage ciblé permet au médecin généraliste de prévenir l'évolution de la maladie vers une forme grave (hépatite C chronique active, carcinome hépatocellulaire) par :

- Une surveillance médicale rapprochée du sujet dépisté.
- Une orientation vers une prise en charge rapide permettant au patient de bénéficier de traitements antiviraux de plus en plus efficaces adaptés à son cas.